

## Décision n° P 2016 – 4<sup>5</sup> en date du président du directoire en matière d'acquisitions foncières

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi nº 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le relevé de décisions du comité foncier n° 41 du 8 juin 2016,

Vu la délibération n° CS 2016-12 du conseil de surveillance en date du 11 juillet 2016 autorisant l'acquisition de biens immobiliers appartenant à la SA Air France, sis à Thiais,

## Décide :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise HEBRARD, responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- l'acte de vente avec la société Air France, pour l'acquisition des parcelles cadastrées E n° 57-80-186-188-190-192-194-195, situées rue du Docteur Marie à Thiais.
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 19 SEP. 2016

7

ésident∖du directoire

Philippe YVIN